

Appel à projets GATES@UGA PhD - Année 2026

COMPTE-RENDU DU DEROULEMENT DE L'APPEL ET RESTITUTION DES TRAVAUX DES COMITES

Rappel des modalités de l'appel à projets

L'appel à projets GATES@UGA PhD 2026 de l'Université Grenoble Alpes (UGA) a pour objectif de renforcer les liens entre l'UGA et les grands instruments européens installés à Grenoble via le co-financement de thèses et le financement de thèses en miroir.

Cet appel à projets est financé par le projet Grenoble ATtractiveness and ExcellencES qui bénéficie du soutien de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre du plan France 2030. Il vise à accroître la visibilité et l'attractivité de l'UGA.

Les grands instruments européens visés dans cet appel sont :

- European Molecular Biology Laboratory (EMBL),
- European Magnetic Field Laboratory (EMFL),
- European Synchrotron Radiation Facility (ESRF),
- Institut Laue Langevin (ILL),
- Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM).

Nombre de projets

20 projets ont été soumis, tous pour le co-financement de thèses (0 projet soumis pour le financement de thèses en miroir), et 9 projets ont été labellisés :

- 1 projet déposé avec l'EMBL et 1 projet labellisé ;
- 1 projet déposé avec l'EMFL et 1 projet labellisé ;
- 11 projets déposés avec l'ESRF et 4 projets labellisés ;
- 7 projets déposés avec l'ILL et 3 projets labellisés ;
- 0 projet déposé avec l'IRAM.

Évaluation et sélection des projets

Les projets scientifiques ont été expertisés par les pôles de recherche et le grand instrument impliqué sur la base des critères définis dans le cahier des charges : la qualité du projet, la faisabilité et l'impact. Ces évaluations ont été transmises à un comité *ad-hoc* spécifique pour chaque grand instrument, composé à parité de représentants de l'UGA et du grand instrument et présidé par un représentant de l'UGA. Chaque comité a élaboré une proposition de sélection de projets.

Les comités ont veillé au respect des règles de déontologie et de traitement des liens d'intérêt y compris pour les experts sollicités. Chaque membre de comité a signé une charte de confidentialité et a déclaré ses éventuels liens avec les projets examinés.

Les comités ont apprécié la nature des liens déclarés, se sont prononcés sur leur traitement et la position à tenir pour chaque membre dans le déroulement des travaux et des réunions. Le cas échéant, le membre n'a pas pris part aux discussions ni aux votes individuels sur le ou les projets concernés. En cas de lien avéré susceptible de conduire à un conflit d'intérêt, il a été procédé au remplacement dudit membre.

Labellisation des projets

Le 1^{er} avril 2026, la Vice-Présidence Recherche et Innovation élargie de l'UGA, l'instance consultative, a sélectionné une liste de projets sur la base des propositions des comités. Elle s'est assurée du bon déroulement des travaux des comités.

La restitution de l'ensemble des processus et la liste de projets sélectionnés ont été présentés au Directoire UGA élargi, l'instance décisionnaire, le 17 avril 2026. Cette instance a veillé au bon déroulement des travaux des comités et de l'instance consultative, ainsi qu'à la prise en compte des éléments de politique et de stratégie de l'établissement.

Le Directoire UGA élargi a procédé à la labellisation des projets sélectionnés.